



EDITO DU MAIRE

Pour nos Elus du Conseil Municipal, voici venu l'étape de décisions qui engagent immédiatement et durablement notre village.

C'est le moment de valider les comptes administratifs de l'année précédente et d'arbitrer les choix d'actions pour 2016 et les prochaines années.

D'importants efforts de gestion sont impulsés dans tous les services pour nous permettre la réalisation de nouveaux investissements et, cette année encore de ne pas augmenter les taux de la fiscalité locale.

Ce challenge est particulièrement compliqué puisque nous devons faire face à une nouvelle importante baisse des dotations d'état pour le fonctionnement de nos services communaux.

Mr Christian POUGET Sous-Préfet de l'arrondissement de Béziers a répondu à mon invitation. Samedi 12 mars 2016, il a visité notre village et participé à une réunion de travail avec les élus. Ce fut l'occasion de lui présenter nos projets, de faire un point sur l'avancement de nos chantiers, de solliciter le soutien des services de l'Etat et les aides aux financements de nos investissements 2016.

Notre village a besoin d'une nouvelle dynamique pour une croissance de ses ressources. C'est l'enjeu déterminant du projet d'urbanisation que nous avons présenté lors de la réunion publique du 11 février 2016.

Notre projet s'appuie sur la valorisation des réserves foncières amassées au fil des années. Il est temps de réinjecter une part de ce capital dans la réalisation et l'amélioration des équipements structurants de la commune. Prochainement, une exposition en mairie permettra à chacun d'entre vous de venir s'informer plus en détails des enjeux et des solutions retenues.

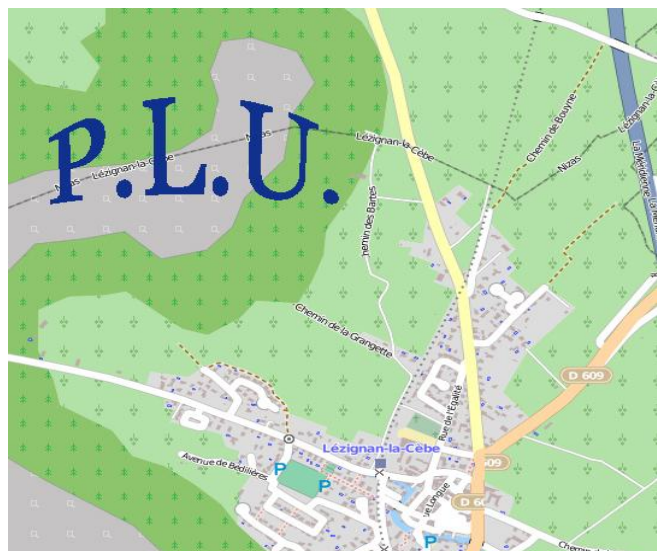
La « presque mystérieuse » nouvelle enquête de l'INSEE !

Il nous arrive fréquemment de nous interroger sur l'origine des sources d'informations qui permet aux différents services de l'Etat de publier des situations dans différents domaines de la vie courante. Généralement leurs analyses s'appuient sur des études par « échantillonnage » de la population. C'est uniquement dans ce contexte, que dans notre commune une enquête qui vise à mesurer la qualité de vie, de l'habitat et de l'insécurité est en cours.

Elle n'est nullement fondée sur une problématique propre à notre village, ni sur une commande de la municipalité.

Rémi BOUYALA
Maire de Lézignan la Cèbe

URBANISME



Fidèle à son engagement de campagne, l'équipe municipale, appuyée par le bureau d'études G2C, a œuvré pour voir enfin aboutir la mise en place du Plan Local d'Urbanisme. Cette réflexion a dû prendre en compte pas moins de six Lois votées depuis 2014 et doit répondre au respect du délai de Mars 2017, date à laquelle le PLU devra être obligatoirement approuvé.

Par ailleurs notre document doit être également compatible avec les documents supra-communaux que sont le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) et le Programme Local de l'Habitat Intercommunal (PLHI).

Notre projet a été présenté lors de la réunion publique du 11 Février 2016. Il s'articule autour de 3 axes majeurs :

1 - Maîtriser le développement démographique et économique de Lezignan-la-Cèbe par :

- Une urbanisation progressive en adéquation avec les équipements communaux – environ 10 logements par an d'ici 2025 avec une densité moyenne de 14 logements à l'hectare.
- Un projet urbain à l'échelle du village, avec des limites claires de l'urbanisation, la confortation du village existant et un développement harmonieux
- Le renouvellement des sites d'activités économiques par : la reconversion de l'ancienne carrière, la favorisation des commerces en cœur de ville, la requalification du site d'activités en entrée de ville

2 - Accompagner et intégrer le développement de la commune en :

- Proposant une diversité de logements et favorisant la mixité sociale

- Créant et aménageant les espaces publics, en réorganisant les équipements publics de la commune
- Repensant le schéma de déplacements : requalification des entrées de ville, cheminement doux, sécurité des axes de circulation
- Améliorant la couverture numérique

3 - Préserver et mettre en valeur l'identité Lézignanaise par :

- La protection des espaces naturels riches et sensibles – trame verte et trame bleue
- L'affirmation de la vocation agricole et la diversification des exploitations agricoles
- La préservation des éléments bâtis remarquables et le caractère patrimonial du village, favoriser la découverte de la commune

Notre projet de PLU est traduit dans le plan de zonage qui découpe le territoire en différentes zones : zones urbaines (U), zones d'urbanisation future (AU et 2AU), zone agricole (A) et zone naturelle (N). Ces différentes zones seront dotées d'un règlement qui déterminera les règles d'urbanisme auxquelles sont soumises les constructions nouvelles.

Ce sont donc **8,5 ha qui seront ouverts à l'urbanisation par la création des zones AU et 2AU d'ici 2025**, sachant qu'il existe encore un potentiel de 2 ha en zone U.

CALENDRIER PREVISIONNEL de finalisation de l'élaboration du PLU

D'avril à juin 2016

- ▶ Mise à disposition du registre de concertation
- ▶ Exposition des panneaux d'information en Mairie
- ▶ Poursuite de la concertation jusqu'à l'arrêt du PLU

Juin 2016

- ▶ Arrêt du PLU en Conseil Municipal et bilan de la concertation : Juin 2016
- ▶ Consultation des services : durée 3 mois

Automne 2016

- ▶ Enquête publique
- ▶ Approbation en Conseil Municipal : fin 2016

ECOLE

"L'école est une des compétences premières pour la municipalité : des enjeux majeurs pour les enfants, pour les familles, pour la commune".

1° UNE CHARGE COMMUNALE IMPORTANTE



La mise en œuvre des activités périscolaires prévues par la réforme des rythmes scolaires s'est généralisée : Lézignan la Cèbe a appliqué les nouveaux rythmes

dès septembre 2014 avec 2 idées-forces : **la gratuité des activités** (0 financement demandé aux familles) **et la participation volontaire et bénévole des intervenants**. Mais cette mise en place nécessite la participation des 8 agents communaux dédiés à l'école... elle a donc nécessairement un impact financier pour la commune.

Pour le quantifier au plus juste, le calcul de ce coût vient d'être effectué pour l'année civile 2015 : **le coût global s'établit à 20 351 euros**

La commune de Lézignan la Cèbe, reçoit de la part de l'Etat une participation de 50 euros par enfant scolarisé soit 186 enfants x 50 € = 9300 €

Charge nette pour la commune
20351€ - 9300 € = 11051 €

Notre commune n'est pas éligible à la dotation de solidarité rurale ni à la dotation de solidarité urbaine : la pérennisation de l'aide aux communes qui vient de faire l'objet (le 4 mars 2016) de 2 décrets ne concerne pas notre commune, non éligible à cette part majorée du fonds de soutien aux communes en difficulté.

2° UN INVESTISSEMENT ATTENDU

Dans un contexte général de baisse des dotations globales de fonctionnement par l'Etat les économies s'imposent : mieux gérer revient ainsi à mieux dépenser...

Relativement au périscolaire (la restauration scolaire, la garderie et les Tap) la commune fait le choix nécessaire d'investir pour :

- optimiser l'organisation et la gestion des inscriptions en mairie,
- affiner le suivi sur place à l'école
- et faciliter l'inscription aux parents eux-mêmes

...des tâches purement administratives qui mobilisent quotidiennement du personnel aussi bien à l'école qu'en mairie.

Pour ce faire, la Commune de Lézignan la Cèbe a initié et engagé avec la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée une action de mutualisation pour l'achat d'un logiciel de gestion des activités périscolaires (restaurant scolaire, garderie et TAP). Quelques communes du territoire intercommunal possèdent déjà un logiciel de gestion de ce type.

Cette démarche est la traduction pratique de la volonté de la Municipalité de rationaliser les achats tout en améliorant le service rendu aux parents.

Informatiser l'inscription aux différentes activités périscolaires en facilitant l'accès à ces services répond aux exigences actuelles des parents qui travaillent... un outil pour gagner en rapidité, en technicité et en efficacité aussi bien pour les usagers que pour la collectivité... un véritable guichet en ligne !

Via le site internet www.marie-lezignan-la-cebe.fr, les parents pourront accéder 24h/24 et 7j/7 au "portail famille" pour :

- Gérer les plannings d'inscription de leurs enfants aux services périscolaires (cantine, garderie, TAP)
 - Préinscrire leurs enfants aux activités
 - Consulter leurs factures
 - Modifier leurs informations personnelles
- ... des démarches qui nécessitent aujourd'hui de se déplacer en mairie aux heures d'ouverture des bureaux.

ENVIRONNEMENT - DEUX BASSINS DE RETENTION DES EAUX PLUVIALES A AMELIORER.

Nous engageons deux études préalables à la modification de deux structures hydrauliques.

Quartier du Limouzin - le bassin de rétention garde en permanence de l'eau qui stagne en fond d'ouvrage. Cette retenue d'eau ne permet pas aux services de la communauté d'agglomération d'assurer son entretien et devient un foyer de développement possible et de propagation de moustiques.

Quartier le Bellevue - compte tenu du volume de déversement du bassin versant, la capacité de retenue d'eau et de son dispositif d'exutoire sont inadaptés car insuffisants.

Dans l'attente d'une mise en œuvre corrective efficace, le développement de l'urbanisation

ou de nouveaux aménagements dans ces secteurs ne peuvent être autorisés qu'après évaluation d'impacts.

Bassin de rétention du Bellevue



Les crédits nécessaires à ces travaux sont inscrits au budget primitif de l'année 2016.

CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS

Nous recherchons les meilleures solutions pour répondre favorablement aux demandes réitérées du Conseil Municipal des Enfants afin de réaliser un espace de bosses en terre pour bike.

SECURITE

Le 15 mars 2016, le Conseil des Sages et des Experts et les Elus ont fait le bilan du plan de circulation mis en place fin septembre après une large consultation de la population.

Le plan mis en place est largement approuvé par la population.

Deux pétitions sont arrivées en mairie et concernent la rue de Bédillières demandant de reconsidérer les mesures mises en place.

Le stationnement n'est pas toujours respecté : il manque de matérialisation notamment place du Maréchal Ferrant et place Croix de la Mission. Les trottoirs sont souvent occupés, obligeant les piétons à utiliser la chaussée.

A l'issue des débats des mesures complémentaires ont été envisagées :

Rue de Bédillières : rétablir le double sens de circulation et Interdire le stationnement des 2 côtés de la rue – mise en place d'un ralentisseur

Rue Achille Levère : face à l'augmentation de la vitesse, mise en place ralentisseurs entre la rue des Rosiers et le passage à niveau du Guillaumont

Rue des Rosiers : mise en place d'un STOP à l'intersection avec la rue des Ecoles.

Rue des anciennes écoles : mise en place d'un miroir à l'intersection avec la rue longue car manque de visibilité des usagers descendant la rue Longue.

Place Maréchal Ferrant : matérialisation des places de stationnement

Place Croix de la Mission : matérialisation du stationnement

Rue Tour Mathieu : allongement de la ligne jaune pour éviter le stationnement gênant

RD 124 : mise en place de ralentisseurs – créer un contournement de la placette des Lavandes.

CONCOURS MAISONS FLEURIES

Pour la 3ème année consécutive notre commune s'associe au concours des maisons fleuries 2016 organisé par la CAHM.



Cette année les inscriptions se dérouleront du 25 avril au 31 mai 2016. Les bulletins seront mis à disposition à l'accueil mairie courant avril.

La remise des prix s'effectuera jeudi 23 juin 2016 à 18h à la salle polyvalente de Castelnaud de Guers.

Nous espérons que les lézignanais dont le jardin ou balcon est visible depuis l'espace public participeront encore nombreux cette année.

INCIVILITES : UN DESOEUUREMENT DOMMAGEABLE

Plusieurs propriétaires du quartier de la Gare et des Sources ont subi des dommages : lampadaire détérioré, boîtes à lettres vandalisées, jets de pierres dans les piscines... [un appel à la vigilance des Parents est lancé.](#)

RAPPEL : URGENT

Les utilisateurs de puisage privé (puits ou forage) pour alimenter tout ou partie de leur habitation **doivent rapidement prendre contact avec la régie municipale de l'eau de la commune.** La connexion des écoulements privés de balcons, terrasses et toitures ne doivent pas être raccordés au réseau d'eaux usées.

DATES A RETENIR

25 mars : Visite du village organisée par l'Office du Tourisme de Pézenas

26 mars : Conférence sur la géologie du Piscénois par R. CAPDEVILA, à 17 h salle du Conseil Municipal

8 avril : Carnaval de l'école

15 avril : Permanence Ma commune Ma santé

19 avril : Concert Ecole de Musique à Montagnac